

Contrat de Ville

Le Contrat de Ville définit l'intervention – économique, sociale et urbaine - des pouvoirs publics dans les quartiers prioritaires.



Son objectif est la réduction de la pauvreté avec notamment le renforcement des solidarités, l'accès aux droits, la réussite éducative, l'insertion et la formation, le développement économique et le renouvellement urbain.

Documents

[Contrat de Ville 2015-2020](#)